



Lettre d'informations d'Ayn

Juillet 2023

- Agenda -

Tous les jeudis	Ouverture du Café Dépareillé	Jeu de boules	À partir de 18h00
05 août	Concert de clôture des Nuits d'Été Programme et billetterie sur https://festivallesnuitsdete.fr/ Pot offert par la mairie à l'issue	Église	20h30
24 août	5 ^e étape du Tour de l'avenir cycliste Infos sur https://tourdelavenir.com	Route de St-Alban-de-Montbel	
26 août	Intervillages organisés par Ayn - Comité des Fêtes et les comités des fêtes des villages participants	Vers le Guicherd	Journée + soirée
16 sept.	Triathlon du Lac d'Aiguebelette Infos sur https://www.one2tri.fr/	Chef-Lieu, Le Franquet, Le Bard	

- Secrétariat de mairie -

Horaires d'été

En août, le secrétariat sera ouvert les mardis 1^{er}, 8 et 22 de 9h00 à 12h00. D'autres ouvertures sont possibles entre ces dates.

Pour toutes vos démarches, vous pouvez continuer à déposer vos dossiers dans la boîte-aux-lettres de la mairie, par mail, ou en utilisant les différents formulaires présents sur le site de la commune ayn.fr.

Recrutement temporaire

Des heures de secrétariat de mairie seront à pourvoir pour un remplacement, du 1^{er} septembre 2023 au 15 avril 2024.

Si vous êtes ou connaissez une personne qualifiée et motivée, consultez l'annonce sur ayn.fr.

Tél 09 62 58 75 66 secretariat@ayn.fr

ayn.fr

 AynEnSavoie

Bibliothèque : samedi de 10h00 à 11h45

bibliotheque@ayn.fr

 LaPiteBibli

- Décisions du Conseil Municipal -

Séance du 21 mars 2023

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 23 février 2023
2. Budget principal
 - a. Approbation du compte administratif 2022
 - b. Approbation du compte de gestion 2022
 - c. Affectation du résultat 2022
 - d. Approbation du budget primitif 2023
3. Vote des taux d'imposition 2023 : inchangés
4. Approbation du plan de financement corrigé pour la rénovation de la cour de l'école
5. Attribution d'une subvention de 40 € au centre de sauvegarde de la faune sauvage Le Tétras Libre
6. Approbation de l'avenant à la convention pour l'intervention du Centre de Gestion sur les dossiers retraite CNRACL
7. Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation des appartements du 1^{er} étage du bâtiment de la mairie

Séance du 24 avril 2023

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 21 mars 2023
2. Approbation du plan de financement pour le lieu de convivialité
3. Attribution d'un don de 100 € à l'ACTED pour le soutien aux populations de Turquie et de Syrie touchées par les séismes
4. Transfert de la compétence IRVE au SDES

Séance du 08 juin 2023

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 24 avril 2023
2. Attribution d'une subvention supplémentaire de 1 500 € au CCAS
3. Augmentation de la participation de la commune au centre de loisirs de l'AEL
4. Validation de devis pour des travaux routiers
5. Validation de devis pour le fauchage et l'égallage
6. Point reporté
7. Validation de la convention avec le SIAEP pour l'entretien des poteaux incendie
8. Validation de la convention avec la SPA pour les chiens errants
9. Validation de la convention avec le club Les Ailes du Lac pour la gestion du site de décollage des parapentes pour l'été 2023
10. Décision de ne pas exercer le droit de préemption de la commune sur une parcelle en vente
11. Point reporté
12. Délibération de principe pour les recrutements d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles

N.B. Les éléments présentés ci-dessus ne sauraient rendre compte intégralement des délibérations du Conseil Municipal. Les personnes intéressées se reporteront utilement aux comptes-rendus de séances affichés en mairie et disponibles sur ayn.fr.



- Interdiction des véhicules à moteur en forêt communale -



La circulation des véhicules à moteur est interdite en forêt communale depuis 2001.

L'arrêté municipal n° 2023-07-06-01 vient confirmer cette interdiction, et préciser certaines modalités. En pratique, cet arrêté interdit l'utilisation de véhicules à

moteur dans toute la forêt communale. Par exception, certains usages sont prévus et les modalités sont précisées dans l'arrêté.



L'arrêté est consultable en mairie et sur le site de la commune : ayn.fr.

- Nouvelle signalétique routière -

La signalétique routière dite « de police » commençant à vieillir, des investissements importants sont réalisés en 2023 pour rafraîchir les installations.

Vous avez déjà vu la réfection des marquages au sol, notamment sur les passages surélevés et les passages piétons. Des changements sont également en cours du côté des panneaux.

La réfection de la signalétique est l'occasion de mettre en œuvre de nouvelles mesures en réflexion depuis un moment (cf. lettre d'infos de décembre 2021).

Parmi les changements les plus marquants, vous pourrez noter

- La mise en sens unique montant de la portion du chemin du Mignon entre la route de Novalaise et la route du Bottet ;
- La création d'un STOP au débouché de la route du Crêt sur la route de Lépin-le-Lac ;
- La création d'un passage piétons au débouché du chemin du cimetière à la salle des fêtes ;
- Le signalement de « voie étroite » dans le hameau du Franquet ;
- Le remplacement des panneaux « voie sans issue » pour indiquer celles



qui se poursuivent par un chemin praticable à pied ou en vélo ;

- L'extension de l'agglomération du Chef-Lieu au chemin du Forchet, à la route du Crêt et au hameau du Franquet ;
- La création d'une zone d'agglomération à Vétonne ;

VÉTONNE
Commune d'AYN

- Le reclassement de toutes les zones d'agglomération, avec une limitation systématique de la vitesse à 30 km/h.



Le déploiement de la signalétique sera l'occasion de quelques interventions de nettoyage, notamment sur les bas-côtés. En effet, la végétation parfois exubérante oblige les véhicules à se déporter, ce qui représente un danger pour les usagers venant en sens inverse.

Si vous êtes concernés, nous vous invitons vivement à prendre les dispositions nécessaires, sans quoi le rabattement de la végétation sera effectué par les services communaux.

- L'école a fait son cirque -

La Compagnie du Fil à Retordre a été accueillie à l'école d'Ayn les 11 et 12 mai. Les artistes ont proposé à l'ensemble des élèves une initiation aux arts du cirque. Après un petit échauffement, c'est parti pour un travail autour des équilibres, les enfants ont même réussi une pyramide dès la première séance : bravo ! Ensuite, ils se sont exercés autour d'ateliers. Au programme, la découverte de différents objets de jonglage : foulards, assiettes, anneaux, baguettes, diabolo etc. Quel cirque à la salle des fêtes !



- La CCLA aide à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie -



La CCLA donne un coup de pouce aux habitants du territoire qui s'équipent d'un récupérateur d'eau « aérien » sur descente d'eau pluviale. Une bonne idée pour l'environnement et pour votre facture d'eau !

[Modalités sur le site de la CCLA.](#)



- Une nouvelle directrice à l'école d'Ayn -

Emmanuelle AUBERT, directrice depuis 2 ans, et enseignante des CM1-CM2, s'en-vole vers d'autres horizons.

La relève est assurée par Anaëlle CAM-POURCY, qui connaît déjà le territoire puisqu'elle était en poste à l'école de St-Alban-de-Montbel en 2022-2023, après avoir été directrice de l'école bilingue de la Concorde à Barberaz pendant 5 ans.



- La Cagnotte des Mômes en vacances -

Vivent les vacances ! La fin de l'année scolaire a été fêtée dignement le vendredi 30 juin à Dullin. Le sou des écoles La Cagnotte des Mômes a organisé sa traditionnelle kermesse pour les élèves des écoles d'Ayn et de Dullin. Malgré un repli à l'intérieur de la salle des fêtes à cause d'une mé-

téo capricieuse, petits et grands ont trouvé jeux et animations pour tous les goûts et tous les âges. Tout le monde va désormais profiter de la pause estivale pour se détendre et revenir en septembre en pleine forme pour une nouvelle année d'animations conviviales.



Retour en images sur la fêtes des écoles : après le spectacle des enfants, petits et grands se sont affrontés dans le désormais traditionnel blind-test !



- Fiches pratiques PLU -

Comprendre les règles du PLU n'est pas toujours facile. Aussi, certaines questions reviennent souvent.

Pour y voir plus clair, et trouver des idées de ce qui est possible, vous pouvez consulter les **fiches pratiques**, disponibles en mairie et sur ayn.fr/urbanisme.

Deux fiches sont déjà disponibles :

- Revêtement des espaces non bâtis
- Intégration des dispositifs d'énergie renouvelable (panneaux solaires, pompes à chaleur, etc.)

- Ayn dans le Parc Naturel Régional de Chartreuse -

Depuis plusieurs mois le décret de re-classement de la Chartreuse en Parc naturel régional pour la période 2023-2038 se faisait attendre mais cette fois-ci nous y sommes : la Première ministre a signé ce décret le 24 mai 2023 !

La procédure de renouvellement du label avait démarré concrètement le 5 mai 2017. Toutes les étapes de la longue procédure ont été franchies avec succès, garantissant la qualité du projet. Cette révision a été l'occasion de dresser le bilan des actions menées, de se remettre en question et d'inviter les acteurs locaux à dialoguer, à partager et à inventer l'avenir de notre territoire. La dernière, qui consistait en la délibération de toutes les collectivités membres du syndicat mixte puis celle de la Région !

La troisième Charte du Parc engage les 72 communes (98 000 habitants) qui y ont adhéré, les 7 EPCI, les Départements de l'Isère et de Savoie et la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans une nouvelle étape, aux multiples défis.

Le Parc est très heureux d'accueillir les 15 nouvelles communes qui rejoignent le syndicat mixte pour mettre en œuvre la Charte : c'est un signal fort et positif. La charte s'organise autour de trois axes : la

préservation d'un territoire multifacettes, l'harmonie à établir entre valorisation et protection du territoire, les transitions à opérer pour préparer l'avenir.

La charte nous unit, c'est une sorte de contrat social, autour de la Chartreuse comme un bien commun, au travers des patrimoines, de notre singularité et de la transition écologique à accomplir. Elle constitue le cœur de l'action du Parc que l'on souhaite au plus proche des habitants, des élus et de tous les acteurs qui font et feront la Chartreuse.

Le Parc a 28 ans, de l'expérience et une formidable envie de bâtir un bel avenir à la Chartreuse. Le label « Parc naturel régional » est très convoité et c'est une fierté renouvelée pour le Parc de poursuivre son action pour que « Une autre vie s'invente ici » !



Les 15 nouvelles communes

La Flachère, Lumbin, Sainte-Marie-d'Alloix, Saint-Nicolas-de-Macherin, **Ayn**, Dullin, Lépin-le-Lac, Nances, Novalaise, Saint-Alban-de-Montbel, Marcieux, Gerbaix, Saint-Sulpice, Jacob-Bellecombette, Barberaz.

- La P'tite Bibli est ouverte tout l'été -

Pendant l'été, la P'tite Bibli conserve ses horaires habituels.

Ouverture tous les samedis de 10h00 à 11h45, à l'étage de la salle des fêtes.

- Ayn - Comité des Fêtes prépare les intervillages -

Bien que la victoire d'Ayn lui ait été volée en 2022 (1^{er} aux points, honteusement rétrogradé pour une toute petite maladresse), c'est bien notre énergique comité des fêtes qui organise l'édition 2023 !

Cette compétition aussi amicale que féroce se tiendra le samedi 26 août entre la route du Montigon et le chemin du Guicherd.

Tout·e habitant·e désireux de participer à cette folle journée, comme bénévole ou pour défendre les couleurs des Jonquilles d'Ayn est le·la bienvenu·e !

Il suffit de se manifester par mail pour recevoir toutes les informations pratiques sur cette journée :

ayncomitedesfetes@gmail.com.



- C'est l'été au Café Dépareillé ! -

La saison a été lancée par la Fête de la Musique au Café dépareillé le samedi 24 juin. Le groupe de rock blues français « 4 filles sauf trois » nous a présenté ses compositions originales et a ambiancé le jeu de boules, tandis qu'à la restauration, les bénévoles s'affairaient à servir la centaine de visiteurs avec hot-dogs, assiettes de fromage et fruits frais. Le partenariat avec le Tiny Bar

a été renouvelé cette année encore pour l'occasion afin de proposer des rafraîchissements, vins et bières locales.

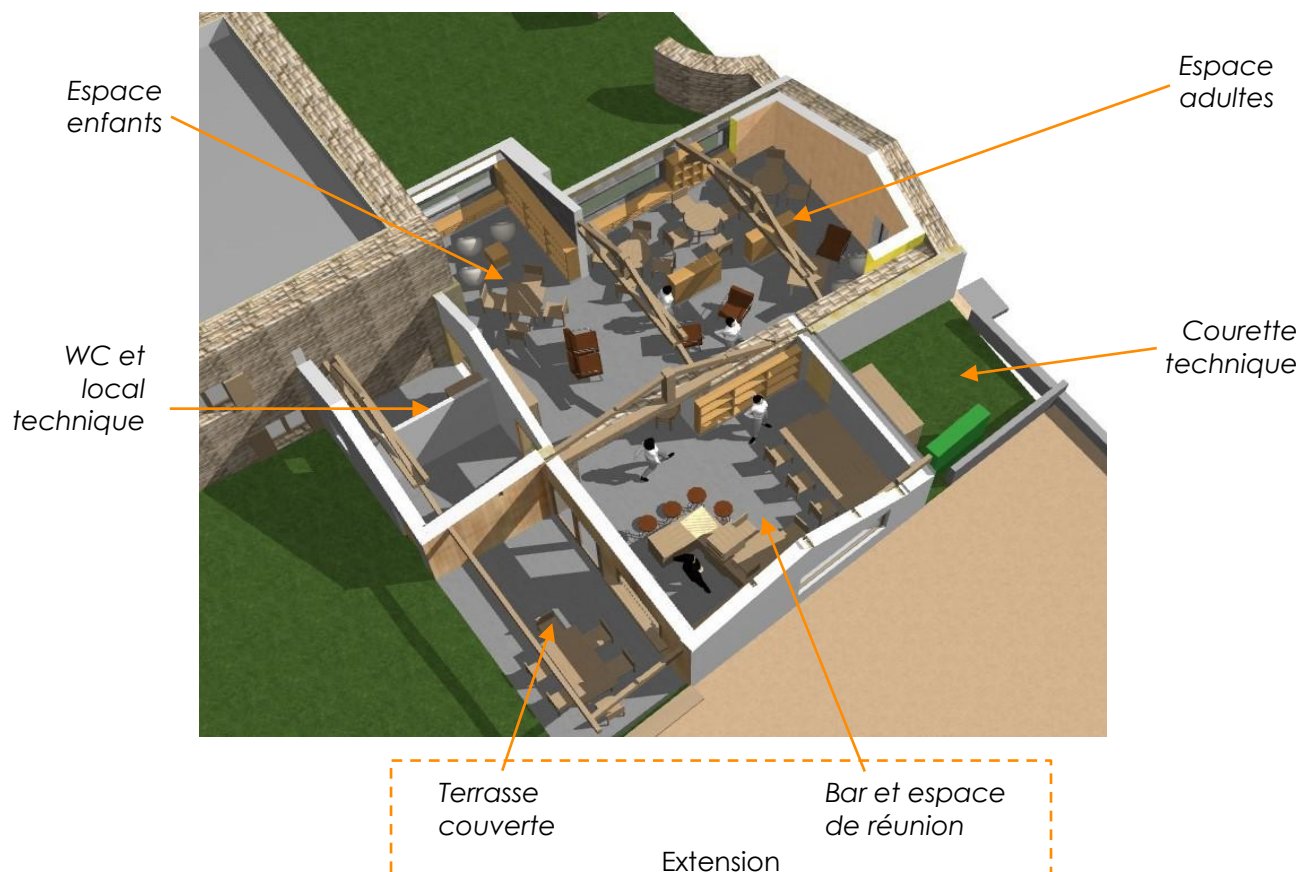
Désormais, vous pouvez venir tous les jeudis à partir de 18 h vous désaltérer en terrasse, papoter avec les habitants du coin et les visiteurs de passage, jouer ou simplement profiter de l'ombre des platanes sur le terrain de boules.

- Les contours du lieu de convivialité se précisent -

Depuis quelques mois, le Groupe-Projet « Lieu de convivialité » travaille sur le futur aménagement. Bénévoles de la P'tite bibli, du Café Dépareillé et professionnels de la lecture publique (Savoie Biblio, RézoLire) travaillent avec le cabinet d'architectes ALM pour dessiner les contours du futur lieu de

convivialité. Des ajustements restent à apporter pour que le chantier puisse démarrer en 2024.

Les simulations ci-dessous donnent une idée de ce à quoi pourrait ressembler le futur lieu de convivialité.



- Quelle gestion du chauffage pour le futur équipement ? -

La question de l'énergie est désormais au cœur de tous les projets menés par les communes. La réflexion sur le lieu de convivialité est donc aussi l'occasion de questionner la gestion du chauffage pour l'ensemble du bâtiment de la cure.

Diagnostic énergétique

Le projet soulève la question de la mutualisation de son système de chauffage avec le bâtiment mitoyen de la cure. Le diagnostic a permis d'analyser la pertinence de cette mutualisation en procédant à :

- un état des lieux thermique et énergétique de l'existant ;
- l'évaluation de solutions d'améliorations thermiques pertinentes pour l'existant ;
- l'analyse comparative des solutions envisageables pour la production du chauffage de l'existant et du projet.

Afin de pouvoir modéliser le comportement et les futurs besoins du lieu de convivialité, le scénario retenu est une quinzaine d'heures d'ouverture par semaine. De plus, les préconisations pour l'amélioration thermique du bâtiment de la cure sont considérées comme prochainement réalisées.

Le diagnostic montre que la mutualisation des systèmes entre la cure et le projet est tout à fait souhaitable et la comparaison des solutions pour la production du chauffage fait ressortir la mise en place d'une pompe à chaleur air/eau collective comme la plus économique sur un terme d'une vingtaine d'années.

Mutualisation chauffage salle des fêtes

Selon la même logique que le diagnostic énergétique précédent, cette étude s'attache d'abord à évaluer la salle des

fêtes existante, ses besoins puis la pertinence économique de la mutualisation du système de chauffage.

Sur l'état du bâtiment actuel, elle permet de dégager les conclusions suivantes :

- la salle des fêtes est globalement efficace thermiquement (bien que non comparable aux standards actuels), seul le remplacement des menuiseries est préconisé (non urgent) ;
- le système de traitement de l'air doit être rendu fonctionnel pour des raisons d'hygiène et de réglementation et devra alors être remplacé (ventilation double flux) afin de limiter les pertes thermiques ;
- l'arrêt du chauffage des toilettes extérieures est fortement recommandé.

Dans le cas du remplacement de la chaudière actuelle, la connexion de la salle des fêtes à un réseau de chaleur partagé avec le bâtiment Cure n'apparaît pas pertinent, du fait d'une faible densité énergétique (faible besoin énergétique rapporté à la dimension du réseau).

Cette conclusion pourrait être éventuellement requestionnée à une autre échelle, si un certain nombre d'autres bâtiments étaient incorporés au réseau.

Extrait de la synthèse énergétique réalisée par l'Atelier ALM

L'étude conduite par l'ASDER au moment du changement de la chaudière du bâtiment mairie-école était arrivée à la même conclusion.

- La rénovation de la cour a commencé -

À peine les enfants partis pour des vacances bien méritées, les engins sont arrivés le lundi 10 juillet pour commencer le chantier de rénovation de la cour.

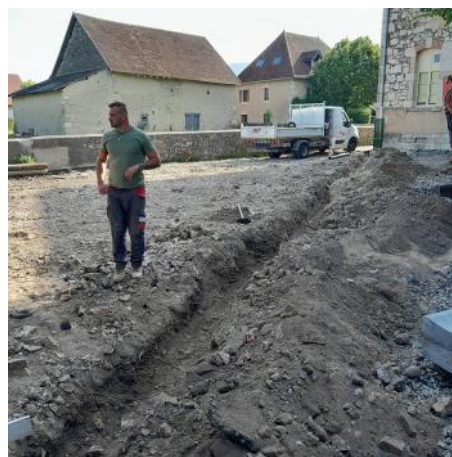
La première phase a été l'enlèvement du goudron, qui a révélé un terrain bien drainant, principalement composé de remblais, conformément aux sondages qui ont été réalisés en amont.



La blocaille calcaire a même réservé quelques surprises puisque plusieurs fossiles ont été trouvés par des yeux avertis !



L'étape suivante a été de préparer les réseaux : électricité et arrosage des futures plantations avec l'eau récupérée du toit de la mairie-école.



Le muret de séparation historique (filles d'un côté, garçons de l'autre) a été démonté, ce qui a permis de récupérer de belles pierres. Un segment devait être conservé mais la structure (pas de fondations, réparations anciennes approximatives) aurait présenté un danger pour les enfants. Un nouveau muret sera rebâti avec les pierres récupérées.



La suite du chantier, en cours, consiste à préparer le fond de forme et les différents niveaux, que le paysagiste va ensuite investir et aménager : terrasse le long du bâtiment pour garder les pieds au sec en hiver, différentes zones de jeu (herbe, copeaux de bois, stabilisé) et espaces pédagogiques de plantation (petits fruits, potager).

- Signature de la charte nationale « Dans 1000 communes, la forêt fait école » -

La forêt communale d'Ayn subit de plein fouet les effets du changement climatique ; le dépérissement des arbres et le développement de scolytes sur les épicéas ont conduit à mettre en œuvre des coupes sanitaires suivies d'une replantation de 2 hectares avec des espèces plus adaptées à un climat plus chaud et sec et plus diversifiées (cf. lettre d'infos de décembre 2022).

Replanter des arbres : il s'agit là d'un acte fort et chargé de sens, pour le devenir de notre territoire, pour nos vies d'humains et notre imaginaire marqué par les récits de Jean Giono. L'idée d'associer les enfants et l'équipe enseignante de l'école d'Ayn à cette expérience a donc très vite germé (!). En 2022, la commune a candidaté avec succès à une nouvelle initiative de forêt pédagogique lancée par la Fédération Nationale des Communes Forestières « Dans 1000 communes, la forêt fait école ». Concrètement, il s'agit d'impliquer les enfants, citoyens de demain, à une gestion durable de la forêt, afin qu'ils deviennent acteurs de la forêt dès leur plus jeune âge et engagés pour l'avenir des forêts.

En novembre dernier, les mains dans la terre et sous une fine pluie d'automne, les enfants avaient ainsi posé leurs premiers actes en plantant chacun deux arbres (un feuillu et un résineux), aidés pour cela par les techniciens de l'Office National des Forêts. Ils sont revenus sur site ce printemps et cet été pour faire leurs observations de suivi de la parcelle plantée (mesures, végétation présente, etc.). Ce 6 juillet 2023, sous un soleil généreux, cet engagement a pris une forme à la fois plus symbolique et plus for-

melle avec la signature de la Charte nationale des forêts pédagogiques : le maire d'Ayn, les enseignantes de l'école communale, la représentante de la Fédération des Communes Forestières de Savoie et les 41 élèves de l'école (sous l'œil attentif du technicien ONF en charge de la forêt d'Ayn), ont signé chacun à leur tour ce document officiel qui met la parcelle de forêt à la disposition des enfants de l'école. Ils pourront ainsi poursuivre cette exploration de la forêt, de sa gestion, des usages du bois. Ils définiront les thématiques qu'ils souhaitent approfondir. Ils pourront faire des propositions au conseil municipal. Ils seront également associés au projet de sentier pédagogique que les élus veulent créer dans la forêt communale. Et puisque la forêt s'inscrit dans un temps long, ils apprendront aussi à transmettre ce qu'ils ont fait et observé aux nouveaux enfants qui arriveront à l'école et prendront leur relais.

En Savoie, trois communes se sont engagées dans une expérience de forêt pédagogique. Au niveau national, ce sont aujourd'hui 94 communes qui sont fraîchement impliquées avec leurs écoles dans ce réseau qui permettra aussi des échanges entre écoles des différents territoires. Dans le cadre d'un partenariat international, il est même envisagé de développer des échanges avec des élèves du Québec. Bref, on fera tout pour « être tricoté serré¹ » autour de la forêt...

1. L'expression québécoise « Être tricoté serré » définit quelque chose de soudé, uni par un lien fort. Elle s'applique généralement à un groupe de personnes. On peut ainsi désigner une famille, une société, un groupe humain comme étant « tricoté serré ».



- Rappels de saison -

Que vous soyez nouvel arrivant et pas encore totalement familier des usages locaux, ou habitué de longue date, voici quelques rappels utiles pour rester en bons termes avec vos voisins.

Tous ces éléments sont encadrés par des textes nationaux ou départementaux.

Travaux

Les beaux jours vous donnent des envies de construction ou de transformation (abri de jardin, piscine, ravalement de façade, clôture, etc.) ? Pensez à passer en mairie avant de signer les devis de vos artisans pour vérifier la faisabilité de votre projet et obtenir les autorisations nécessaires.

Plus de précisions sur ayn.fr et service-public.fr



PLU
TRAVAUX
PROCÉDURES
FORMULAIRES

Bruits de chantier

Vos autorisations en poche, vous êtes prêts à démarrer les travaux ? Bravo ! N'oubliez pas de convenir avec vos voisins des horaires les moins gênants pour faire du bruit (profitez-en pour les embaucher en échange d'un bon barbecue).

Par défaut, ce sont les horaires départementaux qui s'appliquent.

Jours ouvrables	8h30 – 12h00	14h00 – 19h30
Samedi	9h00 – 12h00	15h00 - 19h00
Dimanches et jours fériés	10h00 – 12h00	-

Déchets végétaux

L'écobuage et le brûlage de déchets végétaux (frais ou secs) sont interdits dans tout le département de la Savoie (450 € d'amende).

Des dérogations sont possibles en cas de besoin impératif (parasites, maladies, etc.), sauf pendant les épisodes de sécheresse et/ou de pollution. Les demandes sont à formuler en mairie et examinées en préfecture.

Tous les déchets végétaux, à l'exclusion des tontes de pelouse, peuvent être déposés librement sur la plateforme de Dullin (à côté des tennis). Le broyat produit est récupérable tout aussi librement, et gratuitement.

Quant à l'utilisation de matériel bruyant pour le jardinage, elle est soumise aux mêmes horaires que les bruits de chantier.

Chiens errants

La divagation des chiens est interdite. Le propriétaire engage sa responsabilité en cas d'accident ou de dégradations.

Suite à l'information donnée dans la lettre d'infos de février, la campagne de capture est en cours d'organisation pour régler les cas récalcitrants.

Volailles

Même si le risque est minime en ce moment, la prévention contre l'influenza aviaire, qui entraîne l'abattage préventif de milliers d'oiseaux d'élevage, reste d'actualité. Toutes les volailles domestiques sont à déclarer en mairie.